

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 08-2022

Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2022, un règlement portant le numéro 08-2022.

Ce règlement modifie le règlement de zonage afin d'augmenter la pente maximale pour un accès et de modifier les dispositions relatives à un projet intégré d'habitation.

Ce règlement est entré en vigueur le 20 mai 2022, soit à la date de délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception le 27 mai 2022.



Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière